

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 5150 flüssig

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Primer

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Tel: +41- 58-272 0 272

##### - Représentant exclusif (REACH) et importateur (CLP):

Kisling Deutschland GmbH

Bürgermeister-Seidl-Strasse 2

D-82515 Wolfratshausen

Tel +49 8171 99982 30

Fax +49 322 224 299 35

- **Service chargé des renseignements:** ergo@kisling.com

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

+49-700-24 112 112 (KAR)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

heptane

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**- Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
**- Pictogrammes de danger**


GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

**- Mention d'avertissement** Danger

**- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

heptane

**- Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**- Conseils de prudence**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

**- 2.3 Autres dangers**
**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**- 3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
**- Composants dangereux:**

CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8 Numéro index: 601-008-00-2	heptane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	> 50 - ≤ 100%
CAS: 111-84-2 EINECS: 203-913-4	nonane Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥ 0,25 - ≤ 1%
CAS: 61788-93-0 EINECS: 263-020-0	amines, alkyl de coco diméthyles Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≥ 0,025 - < 0,25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FRGFR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### - Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Indications destinées au médecin:

Une aspiration peut avoir lieu dans les poumons lors d'une absorption suivie de vomissements pouvant provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

#### - Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

#### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

#### - Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 3)

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

**- Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**- Stockage:**
**- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

**- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**
**- Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**- Classe de stockage: 3**
**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**
**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle**
**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**142-82-5 heptane**

VLEP (France)

Valeur momentanée: 2085 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppmValeur à long terme: 1668 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 2085 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm
**111-84-2 nonane**

VLEP (France)

Valeur à long terme: 1050 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm
**- DNEL**
**142-82-5 heptane**

Oral

Long terme, effets systémiques

149 mg/kg bw/day (consommateur)

Dermique

Long terme, effets systémiques

149 mg/kg bw/day (consommateur)

300 mg/kg bw/day (travailleurs)

Inhalatoire

Long terme, effets systémiques

447 mg/m<sup>3</sup> (consommateur)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

<b>Nom du produit: ergo 5150 flüssig</b>
--

(suite de la page 4)

	2.085 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)
--	--

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**

**- Equipement de protection individuel:**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 480 minutes (DIN EN 374):

Chloropren Nitril I, Nr. 0727

Nitril I, Nr. 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

Viton, Nr. 0890

.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 240 minutes (DIN EN 374):

Chloropren Nitril II, Nr. 0717

Nitril VI, Nr. 0754

.

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

**- Protection des yeux:** Lunettes de protection

**- Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**- Indications générales.**

**- Aspect:**

**Forme:**

Liquide

(suite page 6)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 5)

<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>- Odeur:</b>	Genre benzène
<b>- Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>- valeur du pH:</b>	Non déterminé.
<b>- Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>- Point d'éclair</b>	-10 °C (DIN 55213)
<b>- Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
<b>- Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>- Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>- Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>- Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>- Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>- Densité à 20 °C:</b>	0,68 g/cm <sup>3</sup>
<b>- Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>- Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>- Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>- Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
<b>- Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20 °C:</b>	<20 mPas
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>- 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FRGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Dans les eaux, également très toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### - Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 7)

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 07 00	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	UN1206
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR  - IMDG - IATA	1206 HEPTANES solution, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT HEPTANES solution, MARINE POLLUTANT HEPTANES solution
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR	
- Classe - Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
- IMDG	
- Class - Label	3 Liquides inflammables. 3
- IATA	
- Class - Label	3 Liquides inflammables. 3
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Marine Pollutant: - Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D

(suite page 9)

FRGFR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 8)

- Stowage Category	B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
<b>- Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>- ADR</b>	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D/E
<b>- IMDG</b>	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1206 HEPTANES SOLUTION, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

\* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)

FRGFR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 30.03.2020

Numéro de version 2

Révision: 30.03.2020

**Nom du produit: ergo 5150 flüssig**

(suite de la page 9)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FRGFR